



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 8 octobre 2018

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Monney Florian

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Joas, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Delley Francis, Gander Angélique, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusées : Darcey Christina et Grandgirard Janine

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le Président souhaite la bienvenue à cette 8^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Au nom de tout le Conseil général, il transmet ses plus sincères condoléances à la famille de M. Stéphane Rey, suite au décès de son papa M. Jules Rey ainsi qu'à la famille de Mme Janine Grandgirard pour le décès de sa maman Mme Louise Bersier.

En préambule, le Président annonce les changements qui ont eu lieu au sein des différents Conseils. Il a le plaisir de féliciter Mme Krisztina Prébandier et M. Bernard Pochon qui ont quitté le Conseil général pour rejoindre le Conseil communal. Il félicite également Mme Christina Darcey, absente ce soir, et M. Jean-Christophe Sauterel pour leur élection au Conseil général, respectivement en remplacement de Mme Krisztina Prébandier et M. Bernard Pochon. Au nom de tous, il leur souhaite la bienvenue. Il présente la nouvelle secrétaire du Conseil général Mme Laetitia Wenger.

Avant de débiter la séance, la parole est donnée à M. Pierre-Yves Dietlin, syndic, pour quelques présentations.

M. Dietlin a le plaisir d'accueillir très officiellement devant vous, et très chaleureusement, deux nouvelles personnalités que vous allez croiser fréquemment les prochaines années. Honneur aux dames, Mme Florence Fontaine, notre nouvelle responsable d'établissement scolaire, qui revient dans notre cercle après les années 2001 à 2008. Florence ne s'occupe que de la direction de l'école, ce qui lui permet de mettre à profit ses formations d'enseignante et d'assistante sociale. Femme de passion et de caractère, elle réussira à merveille à s'imposer dans notre cercle comme un moteur très positif. La proximité et même l'amitié de l'école avec nos concitoyens sont en de très bonnes mains. Bienvenue à toi Florence, et bon vent dans ta nouvelle fonction!

Autre arrivée, que vous avez déjà remarquée ! Celle de M. Guillaume Gomonet comme responsable de la voirie et de la déchetterie. Horticulteur-paysagiste de formation, récent titulaire du brevet fédéral, Guillaume amène sa passion de la nature au service de notre collectivité. Depuis trois mois qu'il est là, le conseil communal est convaincu de son choix. M. Dieltin est certain que vous verrez dans les années à venir fleurir aux quatre coins de notre commune les idées de ce Monsieur Jardinier peu banal. Bienvenue à toi, Guillaume!

La partie officielle devant débuter, le Président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 13 septembre 2018, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de septembre et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

Sont excusées : Mmes Christina Darcey et Janine Grandgirard.

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.
Il relève que ce soir, le Conseil communal est au complet.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 28 mai 2018
2. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets
3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
4. Election de deux membres à la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie
5. Election d'un/e membre à la commission de naturalisation
6. Proposition de M. Bernard Pochon : délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements de l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-
7. Proposition de Mme Corinne Berthoud : achat de terrain à la déchetterie
8. Informations du Conseil communal
9. Informations du Conseil général
10. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 28 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 28 mai 2018

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie Mme Danielle Bise, notre ancienne secrétaire, pour sa rédaction.

2. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à Mme Pascale Arnold pour la présentation de cet objet.

Mme Arnold soumet le règlement relatif à la gestion des déchets qui résulte de la mise à jour suite à la fusion des deux villages ainsi que la mise en conformité à la législation fédérale et cantonale des déchets.

Le règlement est passé en revue. Les modifications portent notamment sur :

- Chapitre II : éliminations des déchets : la réintroduction des articles 6 à 11 dont notre règlement actuel était amputé
- L'article 6, al. 1 donne une nouvelle définition du déchet urbain qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019
- L'article 28 explique la disposition transitoire

Ce règlement a été validé par le Service de l'environnement et le Service des communes.

Le Conseil communal demande au Conseil général de l'approuver.

Le Président remercie Mme Arnold et ouvre la discussion.

Mme Magali Chanez prend la parole et informe qu'elle représente la proposition de Mme Janine Grandgirard, absente ce soir, concernant l'article 23 du règlement. Avant de continuer, elle soulève que selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 7 al. 3), pour voter les articles séparément d'un règlement, il faut qu'un sixième des membres du Conseil général accepte.

Après la main levée, le vote est accepté.

Mme Chanez fait la proposition suivante à l'article 23; suppression des deux alinéas et remplacement par :

"En principe, tous les déchets particuliers doivent être rapportés à un fabricant, un importateur, un commerçant ou une entreprise d'élimination.

Toutefois pour le pneu avec et sans jante une taxe de CHF 10.- par pièce sera encaissée au détenteur."

La motivation de cette modification est qu'à chaque fois que vous achetez un appareil électrique ou électronique, vous payez une taxe anticipée de recyclage (TAR) qui est comprise dans le prix. Ce montant vous permet, une fois l'objet hors d'usage, de la rapporter gratuitement pour le faire recycler.

Mme Arnold précise que ce règlement n'est pas le règlement d'exécution ni celui d'application.

Mme Chanez demande si le règlement d'exécution sera voté par le Conseil général ?

Réponse négative de Mme Arnold, le règlement d'exécution est propre au Conseil communal, il en existe déjà un, sur lequel quelques modifications y seront apportées. Elle précise également que le mémento de la Commune sur le tri des déchets est très explicite.

M. Pierre Morax a une demande à propos du prix du bois, est-ce que le tarif de CHF 40.-/m³ sera appliqué pour le débarras d'une armoire ?

Mme Arnold précise que non.

M. Bernard Pillonel aimerait savoir si une enquête avait été menée auprès de la population pour savoir si tous les habitants de la Commune étaient en possession d'une carte "déchetterie"?

Mme Arnold répond que chaque citoyen a sa carte de compacteur, elle est transmise par le biais de l'administration communale lors de l'enregistrement informatique des nouveaux habitants.

M. Pillonel demande si cela a été vérifié ?

Mme Arnold répond que le secrétariat serait plus à même de répondre à cette demande. Mais qu'en principe, chaque résident est en possession d'une carte.

M. Pillonel voulait savoir si un contrôle se faisait sur l'utilisation de chaque carte, afin d'éviter que les gens mènent leur déchet un peu n'importe où ?

Mme Arnold espère que les habitants ne vont pas mettre leurs déchets n'importe où.

Mme Corinne Berthoud aimerait savoir pourquoi à l'article 17 du règlement "et des propriétaires des résidences secondaires" est biffé ?

Mme Arnold répond que les propriétaires de résidences secondaires sont des détenteurs de déchets, il n'est donc pas nécessaire de le préciser. Cette modification de règlement a été demandée par le Service de l'environnement.

M. Philippe Pillonel souhaite savoir ce que signifie "détenteur de déchet" ?

Mme Arnold explique que chaque personne qui produit des déchets est détenteur de déchets.

M. Pillonel n'est pas convaincu par la réponse.

M. Pillonel demande alors pourquoi certains paient la taxe et d'autres pas ?

Mme Arnold rétorque que la taxe est perçue dès qu'un habitant atteint l'âge de 19 ans.

Le Président demande à Mme Chanez si elle maintient sa proposition ?

Réponse positive.

M. Bernard Pillonel demande si le règlement d'application pourra être modifié en tout temps ?

Réponse positive de Mme Arnold.

M. Pillonel estime alors que l'article 23 du règlement peut être aboli.

M. Yves Chanez demande quand ces taxes citées à l'article 23 du règlement seront perçues ?

Mme Arnold explique que ces taxes entrent dans un cadre donné par l'Etat, cela ne veut pas dire qu'on les encaisse automatiquement, se sera seulement s'il y a besoin. Par exemple, lors d'un apport important de ce genre de déchets.

Elle précise également que si cet article est remplacé par la proposition, il n'y aura plus de dépôt possible de frigo, chauffe-eau, etc... Chacun devra s'en débarrasser auprès d'un commerçant, revendeur.

Au vu du méli-mélo face à cette proposition, le Président suspend la séance pour 5 minutes.

La séance reprend, le Président donne la parole à Mme Chanez.

Mme Chanez remercie le Président pour l'octroi de cette pause, elle a été très constructive. Elle propose donc de retirer la proposition de modification de l'article 23 et propose au Conseil général de refuser complètement ce règlement afin de pouvoir y réfléchir calmement et de reformuler cet article clairement, afin de ne pas faire du bricolage.

M. Philippe Rapo soulève qu'un article pourrait être créé concernant l'emploi des cartes déchetteries, par exemple une dépense minimum de CHF 50.- par année.

M. Jean-Luc Maendly demande si le règlement d'exécution est de la compétence du Conseil général ou du Conseil communal ?

C'est la compétence du Conseil communal, réponse de Mme Arnold.

M. Maendly constate alors que le Conseil général vote des règlements et que le Conseil communal a champ libre de les adapter/modifier à sa manière.

Mme Arnold explique que le règlement présenté ce soir donne un cadre. Ce cadre pose des limites minimum et maximum. Ce règlement a toujours existé tel que présenté ce soir, y compris l'article 23.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement relatif à la gestion des déchets, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 6 Avis contraire : 21 Abstention : 1

Le règlement relatif à la gestion des déchets est refusé par 21 voix.

3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

Mme Rosset Blanc explique que le règlement actuellement en vigueur date de mai 2015. Comme d'autres règlements, il avait été établi entre les communes de Cheyres et de Châbles, vu que le sujet concernait les élèves d'un même cercle scolaire.

La fusion entraîne un toilettage, dans la forme, mais les services cantonaux (Service de l'enfance et de la Jeunesse, Direction de l'Instruction publique et Service des communes) ont apporté leur éclairage et exigé certaines modifications. La réalité du fonctionnement de l'AES a également inspiré des précisions et ajustements. Voici les principales modifications proposées par le Conseil communal:

- Page 1 : la liste rituelle des articles de loi et ordonnances a été remise à jour.
- Page 2 : abolition des mentions d'école **enfantine** et **primaire** puisqu'on parle désormais de classes Harnos, de la 1 H à la 8 H, et dans le cas de l'AES, des classes du cercle scolaire.
- L'article 2, concernant les conditions d'admission, ne prévoit plus la possibilité d'accueillir des élèves d'autres cercles pour des raisons pratiques évidentes qui touchent aux horaires des classes, aux trajets et au nombre de places d'accueil à disposition. Dans les faits, aucune demande ne nous a jamais été adressée. En outre, la notion de « prix coûtant » qui serait à facturer aux contribuables d'autres communes n'est pas admise dans un règlement, comme on le verra tout à l'heure, concernant l'article 8.

- Page 3, alinéa f) : la mention de cas de maladie est une redite de l'alinéa c)
- Article 3, attribution des places en cas de capacité insuffisante : la mention a) est bien évidemment superflue. Mais nous avons gardé les mêmes critères de sélection à adopter en cas de surdemande.
- Article 4, concernant la facturation des jours de suspension de l'accueil : le SEJ juge la mesure disproportionnée puisqu'elle induit une double-peine pour les parents qui, non seulement ne peuvent pas mettre leur enfant à l'accueil mais, en plus, devrait s'acquitter de la facture.
- Article 6, concernant les pénalités. Cet article est abrogé parce qu'il n'est pas conforme aux principes du droit pénal qui implique qu'il n'y a « pas de peine sans base légale précise ». En cas des violations des règles de vie, la suspension ou l'exclusion peuvent être actionnées, ce qui semble des mesures suffisamment dissuasives. Quant à réagir suite à une éventuelle « information lacunaire des parents », rappelons que les absences non annoncées sont facturées et qu'un enfant malade n'est pas accepté à l'accueil. Dans ces conditions, comme le notent le Service des communes et le SEJ, les parents n'ont aucun avantage à ne pas jouer le jeu, à savoir donner les informations utiles et dans les temps.
- Article 8 : on retrouve l'adaptation des termes due au système Harmos ainsi que l'abrogation de la notion de « prix coûtant » qui n'est pas admise par le Service des communes : le règlement doit mentionner « le montant maximal de la contribution demandée aux parents et non pas le montant des frais effectifs ». Nous avons donc fixé un montant maximal à CHF 12.- par plage horaire (d'une durée d'une heure et demie minimum) afin d'avoir une marge de manœuvre au fil des années. Actuellement, le maximum demandé est de CHF 9.-
- Article 13, alinéa 6 : le SEJ suggère d'allonger la durée avant de lancer des recherches suite à l'absence d'un enfant à une heure prévue, 5 minutes lui semblant un laps de temps trop bref. Il préconise 15 minutes.

Nous avons transigé à 10 ! Tout en sachant que cet alinéa concerne avant tout les arrivées du matin, où les enfants sont le plus souvent accompagnés d'un adulte qui les dépose à l'accueil.

- Article 14, alinéa 3 : suppression liée à la suppression de l'article 6 concernant les pénalités.

Ce règlement communal concernant l'AES a été validé par le Service de l'enfance et de la Jeunesse, la Direction de l'Instruction publique et le Service des communes.

Il est complété par un règlement d'application, de la compétence du Conseil communal, qui demeure dans le cadre fixé par le règlement communal mais entre plus dans les détails d'organisation, les horaires, l'organisation des repas, les régimes alimentaires et autres éléments qui ont leur importance dans l'encadrement approprié des enfants et dans le quotidien de l'AES mais n'ont pas leur place dans un règlement communal.

Le Conseil communal vous demande de l'approuver.

Le Président remercie Mme Rosset Blanc et ouvre la discussion.

M. Stéphane Rey demande, par rapport au prix de CHF 12.- qui correspond au plancher, combien coûte un enfant ?

Mme Rosset Blanc ne peut malheureusement pas donner de réponse précise, des calculs peuvent bien entendu être faits. D'autant, comme pour la crèche, cela dépend de la part des parents, mais le calcul peut être fait. Elle précise également que certaine plage horaire, comme le repas de midi, a une très forte demande et d'autre moment dans la journée ou il y a moins d'enfant. De ce fait, c'est compliqué d'avoir des chiffres précis.

M. Rey remercie Mme Rosset Blanc pour sa réponse. M. Rey est d'avis que c'est à la collectivité de mettre à disposition un accueil extrascolaire, mais c'est aux parents d'en assumer les coûts et estime que le maximum de CHF 12.- est trop faible.

Mme Rosset Blanc rétorque que les personnes qui ont les moyens de payer ce montant vont le faire car ils ont besoin de cette structure et que ceux qui ne le peuvent pas trouveront une autre alternative.

M. Rey explique qu'ils ne se sont pas compris, il estime que le montant maximum de CHF 12.- est insuffisant.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement concernant l'accueil extrascolaire, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement concernant l'accueil extrascolaire est accepté par 28 voix.

4. Election de deux membres à la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Suite à la nomination de Mme Krisztina Prébandier au conseil communal et à la démission de M. Philippe Rapo à la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie, deux sièges sont à repourvoir au sein de cette commission. Le président rappelle que suite à la répartition définie entre les groupes pour cette législature, Mme Prébandier doit être remplacée par un membre du groupe "Châbles", M. Philippe Rapo doit être remplacé par un des membres des deux groupes de Cheyres vu qu'il y a trois postes pour Cheyres dans cette commission et que chaque groupe y est déjà représenté. Le Bureau a reçu les candidatures de Mme Christina Darcey pour "Châbles" et de M. Jonas Brülhart de la liste «Entente communale» pour Cheyres.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas, le Président déclare Mme Christina Darcey et M. Jonas Brülhart élus à la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie. Félicitations à ces deux personnes.

5. Election d'un/e membre à la commission de naturalisation

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suite à la démission de M. Philippe Rapo de la commission de naturalisation, un siège est à repourvoir par le groupe "Entente communale". Le bureau a reçu la candidature de Mme Corinne Berthoud de la liste "Entente communale".

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas, Mme Corinne Berthoud est élue à la commission de naturalisation. Félicitations.

6. Proposition de M. Bernard Pochon : délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements de l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-

Il y a une demande de récusation. En effet, M. Bernard Pochon doit se récuser étant donné qu'il était le demandeur en tant que Conseiller général et maintenant il est receveur en tant que Conseiller communal.

M. Bernard Pochon quitte l'assemblée.

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président donne la parole à M. Sébastien Bise qui est le porte-parole de M. Pochon pour la présentation de cette proposition.

M. Sébastien Bise informe que depuis la création du CG à Cheyres en 2011, le CG a un crédit à voter concernant l'ERES, ces demandes de crédit sont très souvent inférieure à CHF 20'000.-, nécessite l'élaboration d'un dossier. Présentation et décision en séance de préparation et plénière. Les demandes sont toujours acceptées à très large majorité. En retour de cette délégation de compétence, nous attendons que le CC informe lors des assemblées du CG des investissements concernant l'ERES dans le point "information du Conseil communal". C'est pourquoi, il demande d'accepter cette proposition de délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements de l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-.

Le Président remercie M. Sébastien Bise et ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements de l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 1 Abstention : 0

La proposition de délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements de l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-, est accepté par 27 voix.

M. Bernard Pochon rejoint l'assemblée.

7. Proposition de Mme Corinne Berthoud : achat de terrain à la déchetterie

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Mme Corinne Berthoud prend la parole et informe que suite à sa proposition du 28 mai, le terrain a été vendu et demande la non entrée en matière de ce point.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de non entrée en matière de Mme Corinne Berthoud pour l'achat de terrain à la déchetterie, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La non entrée en matière est acceptée par 28 voix.

8. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller qui souhaite prendre la parole.

M. Pierre-Yves Dietlin

M. Dietlin débute son intervention par le dossier de la ferme Märki, avec des informations sur le comité référendaire et sur la plainte de M. José Monney. Il rappelle ensuite brièvement les raisons de l'approbation du projet, à une large majorité, lors du dernier Conseil général.

Concernant le referendum : lors du dépôt des signatures, tant le comité référendaire que la liste entente ont demandé au Conseil communal de prévoir le vote en septembre déjà. Mais les délais légaux étaient beaucoup trop courts pour assurer une information suffisante aux citoyens. La première séance avec le comité référendaire a d'ailleurs dû être décalée d'une semaine en raison des vacances des référendaires et n'a eu lieu que le 30 juillet. Le 4 août, le comité référendaire nous envoyait une série de questions par courriel. Le 6 août, nous avons transmis le dossier complet qui vous avait été remis, et qui d'ailleurs était disponible comme d'habitude sur le site internet de la commune. Le 30 août, nous répondions de manière formelle aux questions posées. De fait, toutes celles concernant le dossier de la Ferme Märki trouvaient réponse dans le dossier de présentation. Le 20 septembre, nous avons informé le comité référendaire de la date limite du 22 octobre pour la remise des textes en vue d'imprimer le matériel de vote et nous l'avons invité à une séance prévue demain soir afin de nous coordonner pour l'élaboration de ce matériel. Lundi soir passé, Mme Wohlhauser déclinait l'invitation au nom du comité pour, je cite, "diverses raisons, la principale étant que nos argumentaires ne sont pas prêts; ils le seront, comme convenu, d'ici au

22 octobre prochain". Nous avons immédiatement réagi et précisé l'importance de cette séance, puisque nous devons nous mettre d'accord sur la place de leur texte comme du nôtre dans le matériel de vote, sur le tout-ménage invitant la population aux séances d'information et sur le mode de fonctionnement de ces séances. A la fermeture des bureaux aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune nouvelle. Evidemment, le Conseil communal regrette vivement cette absence de dialogue. Qu'on ne vienne donc surtout pas lui reprocher par la suite d'avoir pris les choses en main!

La plainte déposée par M. José Monney s'est transformée, à sa demande, en une enquête administrative à l'encontre du conseil communal. Néanmoins, les propos outrageants qu'elle contenait, largement diffusés puisque même la presse y a eu accès, valent à José Monney une plainte pénale pour diffamation, déposée par Mmes Arnold et Rosset Blanc, et MM. Cornioley, Ruffieux, Pochon et moi-même.

La semaine passée, tous les membres des Conseils communal et général ont reçu la décision de la Préfecture concernant cette enquête administrative demandée par M. José Monney. La décision, datée du 3 octobre, balaie clairement les reproches faits au Conseil communal et classe l'affaire. M. Dietlin reprend deux des arguments qui ressortent de la décision préfectorale :

- force est de constater que le verdict du Conseil général est sans appel, ce qui témoigne bien d'informations et d'explications claires, sans quoi le vote eût été bien plus serré, voire négatif
- aucun élément attestant du non-respect des principes généraux des droits politiques en général et de la loi sur les communes en particulier n'apparaît, pas même un soupçon de manque d'informations.

Inutile d'en dire plus, M. Dietlin suppose que la décision préfectorale est déjà en circulation dans les chaumières et les rédactions...

Il revient maintenant sur le dossier proprement dit. Il semblerait que les calculs faits par M. José Monney aient effrayé les signataires, alors même qu'ils comportaient deux erreurs majeures :

- vu son type, l'investissement doit être légalement et obligatoirement amorti sur 100 ans, et non sur 25 ans, comme mentionné dans le texte de M. José Monney
- et ses calculs ne prennent pas en compte les frais d'entretien d'un tel immeuble

Nous avons déjà fait des comparatifs chiffrés en commission, montrant bien la difficulté du choix. M. Dietlin a préparé trois nouveaux comparatifs :

- le premier, c'est génial, les taux restent à leur hauteur actuelle pendant 100 ans. Différence en faveur de la commune de 6.5 millions;
- le 2e; il reprend ici le taux prévu par M. José Monney, et la coopérative est déjà plus intéressante que l'investissement traditionnel pour 1/2 million. A condition que le taux de remplissage de l'immeuble soit de 100 % pendant 100 ans. En fait, pour que les deux variantes soient identiques, le taux hypothécaire moyen doit être de 3.75 %.
- dans la 3e variante, il prend les calculs que toute banque commerciale fait. Par contre, le scénario prévoit un départ de la crèche au bout de 30 ans, puisqu'à partir de ce moment-là, la coopérative n'aura plus besoin des revenus de ses loyers pour assurer la tenue des charges et que la crèche pourrait ainsi être déplacée ailleurs si la commune le souhaite à ce moment-là. Et là, non seulement la commune évitera la catastrophe financière, mais la crèche ne lui coûtera rien ou presque.

Les effets de levier des taux d'intérêts sont décisifs, vous pouvez aisément le constater avec les trois variantes montrées. C'est ce risque-là que nous voulions éviter. Quant aux autres arguments évoqués, il les aborde brièvement :

- nous avons certes une grosse capacité financière, mais déjà 16 millions de dettes actuellement. Pourquoi obérer notre capacité financière et augmenter de 25 % nos dettes pour un projet que nous pouvons financer autrement? Alors que c'est le seul type d'investissement finançable par le biais d'une coopérative - contrairement à des infrastructures communales comme des routes, des canalisations, des bâtiments scolaires ou autres.
- l'ensemble du projet a une dimension sociale, sociétale même, à l'usage de la collectivité et pour son bien-être. Il permet une dimension inter-générationnelle, accueillant sous le même toit la crèche, nos aînés qui ne devront plus quitter la commune à la vente de leur maison, et ceux de nos jeunes qui souhaitent rester chez nous. La coopérative est d'utilité publique, renie et empêche toute spéculation immobilière et ne permet absolument pas d'enrichissement personnel. L'aide fédérale au logement n'est d'ailleurs destinée qu'à ce type de coopérative.
- la coopérative n'est pas soumise aux règles des marchés publics. Cet immeuble sera fait par nos entreprises régionales.

Reste un aspect plus émotionnel, principalement pour les habitants de Châbles : la Ferme Märki sera en effet « cédée » à la coopérative pour CHF 1.- symbolique. Difficile à avaler, sans doute, puisque, dans les faits, elle a coûté bien plus que cela lors de son achat par la commune ! Cet élément est pourtant essentiel pour que la coopérative puisse être créée dans les meilleures conditions. Le terrain restera toujours propriété de la commune. Et si la Ferme Märki, au terme des 99 ans de droit de superficie, venait à être vendue par la coopérative, la commune pourrait la racheter à la moitié de sa valeur.

M. Dietlin compte ainsi sur vous qui avez approuvé massivement le projet pour rappeler ces arguments lors de la campagne ou lorsque vous êtes interpellés, et pour refuser le référendum.

Administration

Vous le savez, nous avons enduré de nombreux changements depuis le début de l'année tant au niveau de nos Conseils respectifs que du personnel de la commune.

Le conseil communal a vu l'occasion de revoir fondamentalement l'organisation de la commune. L'objectif est de poser une organisation orientée citoyens, à l'écoute, performante. Le personnel au travers de ce nouveau défi pourra mettre en évidence son savoir-faire, son envie de progresser et acquérir de nouvelles compétences. Nous avons ainsi renforcé le staff opérationnel par l'engagement de deux nouveaux responsables de service, avec une haute valeur ajoutée et des compétences techniques élevées, afin de mieux organiser le travail quotidien et d'être plus proches des citoyens. Nous sommes ainsi clairement inscrits dans une démarche qualitative pour servir au mieux la collectivité.

Car l'amélioration des services à la population est évidemment au cœur de tout ce travail.

La première pierre de cet édifice est l'extension dans les heures de la journée et l'adaptation des horaires d'ouverture du bureau communal, puisqu'il est ouvert désormais dès 8 heures le matin et le mercredi jusqu'à 18 heures, pour répondre à la demande.

Lors de la prochaine séance du Conseil général, vous aurez l'occasion de découvrir le fruit de nos réflexions et de vous prononcer sur les règlements que nous adaptons dans ce sens.

Passons maintenant à un sujet toujours aussi chaud dans la commune, les sapeurs-pompiers. L'ECAB a sorti cet été un rapport intermédiaire qui, fait exceptionnel, a été rendu public. Ce rapport a été préavisé favorablement par le Conseil d'Etat. Il paraît ainsi important de vous relayer les informations qui nous ont été transmises en septembre.

Tout d'abord, un constat de relatif échec : le concept Frifire n'est appliqué correctement que par la moitié des communes du canton. L'organisation des sapeurs-pompiers n'a pas été revue depuis 1965. L'ECAB a été chargée de revoir entièrement l'organisation et s'est appuyée sur un bureau d'expert pour mener à bien cet ambitieux projet. Entre nous, c'était le moment qu'on s'y attelle. Concrètement, cela aboutit à la vision Sapeurs-Pompiers 2020+.

La vision à moyen terme s'exprime ainsi. Les mots soulignés contiennent des principes qui seront détaillés après.

"A Fribourg, lors d'événements relevant des sapeurs-pompiers, le dispositif en place permet de fournir l'aide adéquate la plus rapide. Les ressources sont mises à disposition en fonction des risques, non des frontières politiques.

Les communes, l'Etat, l'ECAB et les autres partenaires coopèrent, chacun avec ses prérogatives, pour assurer que le dispositif atteigne ses objectifs 24/24 et soit financièrement durable. Le dispositif est basé sur un système de milice."

Concrètement, cela signifie qu'on détermine clairement les missions des sapeurs et que l'on donne des objectifs de temps d'intervention en fonction des différentes missions.

Cela signifie aussi que les moyens lourds d'intervention sont placés en fonction des besoins réels, et non des capacités financières des communes.

Vous voyez l'organisation du projet. 4 groupes de travail qui analysent les risques et les moyens pour au final mettre en place un dispositif qui assure l'aide adéquate la plus rapide.

Le 1er groupe clarifie les missions des corps et détermine les objectifs de performance pour chaque mission. On comprend aisément que le temps d'intervention ne doit pas être le même en cas de feu ou de cave inondée.

Le 2e groupe analyse les risques au niveau cantonal (en fonction par exemple du nombre de personnes présentes la journée ou des entreprises à risque). Il établit aussi une carte de couverture des risques.

Voilà la carte, très importante pour nous. En rouge, ce sont les régions les plus exposées. Nous sommes classés en risque 3 pour Cheyres, et 2 pour Châbles, soit des risques modéré et faible.

Et vous voyez le petit point jaune à Cheyres, correspondant à une des 39 bases de départ restantes dans la nouvelle organisation (plus de 20 corps seront supprimées). S'il est en jaune, c'est parce qu'il est l'une des trois bases dans le canton qui n'est pas encore équipée d'un tonne-pompe.

Le 3e groupe clarifie la dotation en moyen par base de départ. Une base standard comme la nôtre devra compter en effectif 40 hommes (nous en avons 37 actuellement): 4 chefs d'intervention, 8 chefs de groupe, 8 conducteurs/machinistes et 16 porteurs d'appareils PR. En matériel, on parle d'un tonne-pompe de taille moyenne, d'un véhicule logistique, d'un véhicule de transport d'hommes, d'un véhicule tracteur Jeep et éventuellement d'un véhicule de commandement ou d'intervention.

Une grosse réflexion a aussi eu lieu sur la façon d'alarmer. Tout le monde soutient l'idée d'une véritable centrale d'engagement commune auprès de la police cantonale, pour des questions de synergies et d'efficience.

Le 4e groupe s'attaque aux points cruciaux: qui commande et qui paye quoi?

S'il n'est pas envisagé de centraliser au niveau cantonal, la gestion opérationnelle ne se fera plus au niveau communal, mais via une association de communes. On peut raisonnablement imaginer que le cercle sera la Broye en ce qui nous concerne.

La gouvernance cantonale est assurée par une commission cantonale multipartite (appelée CCDIS: commission cantonale de défense incendie et de secours).

Je reviens juste après plus en détail sur la répartition des charges.

Finalement, les frais d'intervention sont mutualisés au niveau cantonal, et réparti suivant une clé encore à définir. Une commune ne supporte plus seule une série de catastrophes, comme l'a été 2015 pour nous par exemple.

Venons-en au nerf de la guerre, la répartition des coûts. La commune supporte:

- entretien du matériel et des locaux
- formation locale et régionale, exercices
- frais sur routes communales
- frais d'interventions mutualisées

L'ECAB paye :

- matériel, y compris les véhicules et engins
- contrats de maintenance liés aux garanties
- centrale d'alarme centralisée et entraide inter cantonale
- inspection cantonale
- frais sur routes nationales

L'équipement du personnel et la construction de nouveaux locaux verront soit une participation, soit des subventions de l'ECAB.

Le Canton supporte:

- frais sur routes cantonales
- lutte contre pollutions
- spécialistes (vétérinaires, chimistes,...)

En ce qui concerne les constructions, des changements importants sont également attendus. Ainsi, tous les bâtiments seront classés par catégorie de risque. Le contrôle des bâtiments spéciaux qui nous incombait sera fait par les spécialistes de l'ECAB. La commune devra disposer d'un spécialiste moins qualifié et formé et agréé par l'ECAB pour le contrôle final des constructions et celui périodique des bâtiments moins risqués. Par ailleurs, l'ensemble des permis de construction seront préavisés directement par l'ECAB.

Au niveau de la procédure, nous en sommes maintenant à l'élaboration d'un avant-projet de loi et d'un rapport, ...

... avant les diverses phases allant de la procédure de consultation au débat parlementaire. Idéalement, la nouvelle loi est prévue pour 2020.

Vous le voyez, l'évolution va vraiment dans le bon sens et dans celui déjà esquissé lors de la présentation que je vous avais faite en mai de l'année passée. J'ai rendez-vous demain matin avec le préfet, le commandant de notre corps et l'ECAB pour déterminer la stratégie à adopter pour notre corps. Vous en saurez plus lors de la prochaine séance du Conseil général.

Merci de votre attention.

Mme Pascale Arnold

Une information très brève concernant la déchetterie. Comme vous avez pu le constater le mat du lampadaire de la déchetterie, pendant l'été, est bien penché comme la tour de pise, suite à différents impacts qu'il a subit. Un état des lieux a été fait par le Groupe E et le constat a été de conclure à la nécessité de changer ce mât. Par la même occasion, le Groupe E a fait une étude par rapport à l'emplacement de l'éclairage ainsi qu'une simulation lumineuse technique et en conclusion ce lampadaire va rester à l'emplacement actuel avec un remplacement du point lumineux complet avec 4 projecteurs LED CHF 1'655.85, qui sera pris sur le budget de fonctionnement. Le changement s'effectuera dans les prochaines semaines.

Merci de votre attention.

Mme Dominique Rosset Blanc

Elle a repris très récemment les bâtiments communaux : elle s'informe et en découvre les coulisses !

Concernant la Buvette du Centre sportif : après un été où il y a fait bien chaud – et un été très riche en activités de foot notamment – un état des lieux vient d'être fait qui a permis aux divers maîtres d'état de procéder à quelques menus ajustements. La fonctionnalité du bâtiment est bonne. Les décomptes ne sont pas encore clos mais le budget a été respecté. Merci à tous les partenaires de ce projet.

Pour information : le skater bénéficiera des locaux cet hiver, d'entente avec le foot, puisque la buvette du Tennis sera rénovée, donc indisponible. Les calendriers de la saison du foot et du skater sont complémentaires et permettront à chacune des deux sociétés de fonctionner au mieux dans ce nouveau bâtiment.

Concernant le bâtiment du Tennis, également communal : nous attendons le permis de construire qui devrait nous parvenir prochainement. Les travaux pourront avoir lieu dès le début novembre et jusqu'à la fin février. Pour rappel : le Conseil général a voté un budget de CHF 100'000.- pour cette rénovation complète des installations sanitaires, du chauffage et de la cuisine.

Secteur Châbles

A Châbles, les derniers locataires de la Ferme Märki ont remis leurs clés il y a quelques jours. Emotion au moment de fermer la porte sur des lieux qui attendent, nous l'espérons, une nouvelle vie.

Accueil extrascolaire

Avec l'accord du SEJ et pour répondre à une demande accrue lors des repas de midi, l'Accueil extrascolaire peut recevoir désormais jusqu'à trente enfants au moment des repas. Encadrés par une équipe renforcée, les élèves occupent les deux salles à manger que comptent les locaux communaux de l'AES, à la Rte d'Yverdon-les-Bains. Les autres tranches horaires sont beaucoup moins sollicitées (voire pas du tout pour certaines), rassemblant de trois à une vingtaine d'enfants.

Conseil des parents

Comme indiqué dans le Cheyres-Châbles Info, dix-sept personnes se sont déclarées intéressées à en faire partie. Vu que le Conseil compte six parents, le Conseil communal a eu recours aux critères de choix prévus dans le règlement scolaire, à savoir que les différentes tranches d'âge des élèves soient représentées par les parents présents, que les deux sites soient également représentés – puisque certaines problématiques peuvent être différentes selon que les élèves sont à Châbles ou à Cheyres – et que les parents soient représentés tant par des hommes que des femmes. Le nom des membres du Conseil des parents figurent dans le bulletin scolaire et le récent Cheyres-Châbles

Info. Le Conseil s'est réuni le 26 septembre dernier et s'est constitué : la présidente en est Marie Riedo, de Châbles, et la secrétaire Anne-Laure Demierre, de Cheyres.

Dans un premier temps, ce Conseil des parents a souhaité s'investir dans le soutien aux activités scolaires – vente de fondues à la Fête des Vendanges et au Marché de Noël par exemple – comme le prévoit le règlement scolaire qui mentionne que le conseil sera aussi appelé à soutenir ou proposer des activités au bénéfice des élèves et de la vie scolaire du cercle. Mais d'autres sujets ont été évoqués, en lien avec les autres raisons d'être de cette structure qui vise à garantir la collaboration école-parents, le bien-être des élèves et de bonnes conditions d'étude.

Informations sur les modifications de la loi scolaire

Comme vous le savez, la loi scolaire doit intégrer l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre dernier relatif à l'interdiction de facturer aux familles une participation quelconque aux fournitures scolaires et à toute excursion, course d'école ou camp – frais des repas mis à part. Des discussions se sont engagées entre les divers partenaires – Conseil d'Etat, Grand Conseil, DICS, Association des communes – en vue de trouver une façon de compenser le manque de participation financière des parents qui, pour tous les élèves du canton, est estimée à près de CHF 6 millions (CHF 2,1 millions pour les fournitures et CHF 3,8 millions pour les activités culturelles et sportives).

Pour notre cercle scolaire, la participation des parents était estimée à CHF 30'000.- environ, répartis entre l'achat individuel des petites fournitures scolaires (CHF 9'000.-), participation à la course d'école (CHF 1'670.-), participation aux sorties culturelles et sportives (festival du film, patinoire, piscine...) CHF 3'200.- et, montant plus substantiel, la participation aux camps de ski et camps verts de CHF 15'500.-. La commune, elle, payait pour ces différents postes une somme de CHF 100'000.-, soit un peu plus des 2/3 des coûts.

Une proposition du Conseil d'Etat vise à diminuer de moitié ce surplus des charges incombant dès lors aux communes (qui voient leur facture passer de CHF 10,3 millions à CHF 16,2 millions). L'Etat verserait CHF 75.- par élève, une subvention soumise à aucune condition. Pour l'Etat, une facture de CHF 3 millions environ. Pour notre cercle, une participation avoisinant les CHF 17'000.- en compensation du surplus des coûts de CHF 30'000.-.

Autre vision des choses : Une motion déposée au Grand Conseil par Jean-Daniel Chardonnens, mais pas encore mise en discussion, demande d'inscrire dans la loi scolaire une participation de l'Etat aux activités parascolaires de CHF 150.- au moins, sous condition que les communes paient de leur côté une somme au moins équivalente.

L'Association des communes fribourgeoises, quant à elle, demande une nouvelle répartition des tâches et des charges : elle souhaite la reprise intégrale par les caisses de l'Etat de tout ce qui touche au matériel et fournitures scolaires, soit un montant d'environ CHF 6,5 millions. Pour notre cercle scolaire, une future économie estimée à CHF 45'000.- environ. En échange, les communes prendraient seules en charge les montants liés aux activités extrascolaires.

Demeure une autre variante, également mise en consultation cet automne, la plus problématique, à mon sens, qui serait de modifier carrément la loi et de déclarer que les activités extrascolaires « comportant une nuitée au moins » ne sont plus obligatoires. Ceci autoriserait la facturation aux parents, comme cela se fait d'ailleurs dans certains cantons. Cette solution rendrait l'Arrêt du Tribunal inopérant, puisque les activités en dehors de la classe seraient « hors école », et pousserait son absurdité à l'extrême : il était censé assurer la gratuité de l'école et se retrouverait responsable de l'amputation des sorties et des camps pour certains élèves dont les familles sont à bas revenus. Ainsi, sous prétexte de garantir la gratuité, l'Arrêt du Tribunal Fédéral aura entraîné une école à deux vitesses et une inégalité des chances programmée.

Ces diverses variantes nous sont récemment parvenues : elles sont mises en consultation auprès de diverses instances et auprès des communes. Le Conseil communal n'a pas encore pris position à ce propos. Le délai est fixé au 9 novembre. Nous aurons sans doute de nouvelles informations à vous apporter d'ici la fin de l'année.

Mme Rosset Blanc termine sur une invitation à vivre une Soirée Cinéma, à la Grande salle de Cheyres, le mardi 13 novembre ! L'Association Roadmovie fait halte à Cheyres, sur l'invitation de la commune et du cercle scolaire, avec grand écran. L'après-midi, tous les élèves auront droit à une animation sur le cinéma, entre anecdotes, explications et courts-métrages.

Le soir, à 20h, la population de Cheyres-Châbles ainsi que de tous les villages environnants est invitée à une projection du film documentaire « Encordés », sorti en 2017, qui raconte, au fil de portraits et d'images somptueuses, les préparatifs et l'aventure de la mythique « Patrouille des Glaciers ». Le cinéaste valaisan Frédéric Favre a suivi durant une année et demie 3 skieurs alpinistes aux motivations différentes, allant du défi purement sportif au défi plus intime et personnel. Nous espérons que le public sera nombreux, d'autant que notre commune compte quelques passionnés de cette Patrouille !

L'entrée sera libre et la buvette ouverte.

Merci de votre attention.

Mme Krisztina Prébandier

Pour son baptême de feux, Mme Prébandier commence son intervention par quelque chose de personnel : "tout d'abord j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont adressé des messages d'encouragement lors de ma toute récente entrée en fonction. Ces messages venus de votre part, de la population de Cheyres-Châbles et même d'autres communes m'ont touché. J'ai le bonheur de vivre à Châbles depuis 21 ans et d'y avoir fondé une famille, tissé des liens dans le cadre scolaire, culturel et associatif.

Je dois avouer que j'ai hésité à me présenter comme candidate. Ce n'est pas le travail qui me faisait peur, il est vraiment intéressant. Mais plutôt tout ce qui se dit à droite et à gauche... les "fake" news, en bon français et les vérités personnalisées."

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour confirmer les craintes de Mme Prébandier : "est-ce que vous croyez tout maîtriser à mon sujet, chers membres du Conseil général?"

Vérifions par quelque chose de simple et tout à fait objectif. Les premières informations suite à son élection sont arrivées par la presse. On peut y lire son prénom, écrit bizarrement et apprendre qu'elle a 64 ans...ou, avec la même orthographe bizarre, tout à coup, elle a 55 ans Ou enfin que, sous mon nom qui peut être facilement simplifié, elle se porte encore relativement bien pour ses 64 ans.

Comment savoir qui dit vrai ?

Mme Prébandier confirme, une des trois est jute. Parce qu'elle a eu la réaction de vérifier et de communiquer.

Vérifiez et communiquez. Le vrai et le faux dépendent autant de celui qui raconte que de celui qui écoute. A bon entendeur !

Comme vous le savez certainement (du coup vérifiez quand même), Mme Prébandier a repris de M. Jérôme Ruffieux le dicastère de l'aménagement du territoire, l'économie énergétique et la police des constructions.

Voici trois informations concernant ses dicastères.

Dans le Cheyres info de mai 2014, un article enthousiaste de Mme Dominique Rosset Blanc décrivait LA solution pour le bâtiment de l'Ecu. Plus de 4 ans après, on s'approche de la réalisation d'un projet, entretemps réadapté, qui doit être encore validé par les nombreuses instances de Fribourg. Comme c'est un ancien bâtiment protégé, le projet est soumis à des exigences supplémentaires très contraignantes qui peuvent donner lieu à des demandes de dérogations.

A ce propos, Mme Prébandier tient à vous rappeler, chers membres du Conseil général et chers membres de l'assemblée présente, que, contrairement à ce qui se raconte parfois (encore ces fameuses rumeurs) pour n'importe quelle construction, la décision finale concernant les dérogations appartient à la préfecture ou au canton. Dans tous les cas la commune ne peut que donner un préavis, suivant ce qu'elle estime juste en connaissant le terrain, mais elle n'a aucun pouvoir de décisions.

Le PAL a reçu six oppositions et une proposition (on raconte qu'il y avait 20 oppositions). Les oppositions ont été étudiées avec le bureau Urbaplan, prochaine étape : convocation des opposants pour une médiation.

Pour terminer, le Conseil communal a été approché par un particulier qui est intéressé par l'achat d'une partie de la parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle no 2845 a fait l'objet d'un échange partiel avec M. Roger Bise dans le cadre de la réfection du chemin des Grèves. Le Conseil communal a préavisé positivement cette demande d'environ 500 m² pour un prix de CHF 350.-/m². Il doit maintenant affiner le dossier (morcellement de la parcelle, accès, équipements), qui vous sera présenté lors d'un prochain Conseil général.

Merci de votre attention.

M. Fabien Monney

Quelques brèves informations sur ses dicastères la protection de la nature, les ruisseaux et endiguements, la forêt, le cimetière et notre vigne.

Protection de la nature

L'acte concernant l'achat des 2 parcelles agricoles faisant partie du périmètre du site pollué a été ratifié et signé. La commune en est maintenant officiellement propriétaire.

Concernant la décharge, le SEN a demandé des analyses supplémentaires.

Les résultats des analyses et un rapport de synthèse est attendu pour la fin de l'année de notre bureau Geotest de Fribourg.

Nous saurons si des travaux d'assainissement devront être entrepris ou pas.

Ruisseaux et endiguements

Pour rappel, c'est un projet commun : Commune, Canton et la Grande Cariçaie.

Les riverains directs ont été informés lors de 2 séances (avant-projet et projet définitif).

Le projet définitif est prêt à être mis à l'enquête publique. Celle-ci devrait avoir lieu d'ici 2 à 3 semaines environ.

Les travaux sont prévus au printemps 2019 (dates à définir).

La contrainte principale sera au passage de la Route de Crevel. Une fermeture durant 2 jours (non consécutifs) est nécessaire pour poser la buse et la correction des divers services.

Un itinéraire de substitution est prévu. La mise à disposition de place de parc aussi.

Une information spécifique sera donnée aux habitants de Crevel et aux sociétés sportives actives en Crevel le moment venu.

Place de détente forestière au "Crêt" à Chables

Le projet a été mis à l'enquête publique et n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Nous avons reçu le permis de construire de la préfecture.

Nous allons vous présenter la demande de crédit pour la réalisation de ce projet au début 2019.

Petit bémol : le souhait d'un membre du Conseil général n'a malheureusement pas pu être tenu, à savoir la pose de toilettes sèches (refusé par le SSF (service des forêts de la Faune et de la Flore)) = incompatible avec la forêt)

Cimetière – secteur Cheyres

Le jardin du Souvenir est terminé.

Les plaques en bronze pour la numérotation de chaque tombe sont arrivées. Elles seront posées prochainement.

Toutes les concessions, 148 au total, ont été répertoriées (banque de données).

Le schéma de répartition des secteurs du cimetière est établi.

Une première partie des murs du cimetière a été réfectionnés en 2018 (côté route).

Prochaines étapes pour le cimetière :

- réfection des crépis des murs du cimetière (au SUD et à l'EST)
- réfection de la Croix devant l'Eglise (pied en pierre de taille est fendu)

Vigne

Comme la commune de Cheyres-Châbles est propriétaire d'une petite parcelle de vigne et notamment actionnaire de l'AVB, le Conseil communal a accepté proposition de M. Monney de commander annuellement quelques bouteilles de vin rouge (Grivevin) et blanc (Le coup de soleil) au titre de « réserve des autorités ».

Une étiquette a été spécialement créée à cette occasion.

Ces bouteilles pourront être servies lors d'occasions spécifiques, telles que réception de délégations, mais aussi et surtout comme verre de l'amitié lors de nos traditionnelles assemblées du Conseil général.

Ainsi vous aurez l'occasion de goûter à ces crus en fin d'assemblée.

Nous vous disons d'ores et déjà « A votre bonne santé!

M. Christian Cornioley

Avant de commencer son bulletin météo des routes. Un petit pointage sur la fibre optique. M. Cornioley invite toute la population à se rendre sur le site internet de la commune, un lien s'y trouve qui vous permet de savoir à la vitesse que vous pourrez surfer très prochainement.

Au sommaire de son bulletin météo :

- Quelques succès
- L'éclairage public
- Les eaux
- Les routes communales Route cantonale RC 2500, Chemin des Grèves, Route de Vaularbel, Giratoire de la Condémine et les Chemins agricoles

Quelques succès

Le permis pour l'installation du poteau de blocage à la Condémine est délivré

Au Chemin Neuf environ 100 mètres de banquettes sur le côté ont été effectués

Des comptages au passage piétons ont été effectués dans le but d'améliorer la sécurité dans le quartier de la Condémine

Trois poteaux de protection au Chemin des Grèves ont été posés pour essai, les autres suivront
A la hauteur de Vaularbel 70, il y avait un décalage de niveau, un chemin a été créé
Au niveau de l'ancienne déchetterie en direction de "En Crevel", une amélioration a été apportée pour la sécurité du trafic, les trous ont été bouchés.
Deux groupes de travail ont été formés pour traiter deux sujets; les miroirs et le Chemin de la Bergerie.

Un petit point sur l'éclairage public – Secteur Cheyres

Le remplacement partiel du parc de l'éclairage public, selon approbation du Conseil général en mai 2016, 51 points lumineux sont changés (Crevel, Sous le Moulin, Chemin du Ruisseau, Chemin des Roseaux, Vaularbel et la Planna) CHF 40'000.-.

Ensuite, a été défini sur la route cantonale 3 étapes pour l'assainissement de l'éclairage public (LED)

Etape 1	lancée	2018 =>	aux abords des passages pour piétons
Etape 2	lancée	2019 =>	centre du village
Etape 3	planifiée	2020 =>	aux extrémités du village

Trois gros objets concernant les eaux :

- Le PGEE ou plan Général d'Evacuation des eaux. Un nouvel outil de gestion, un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et claires provenant des zones habitées. En complément des anciens concepts, tel que le PAL par exemple, le PGEE demande de tenir compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires.

- Le PIEP ou plan des infrastructures d'eau potable, en validation.

- Suite à la fusion, l'adoption des nouveaux règlements, à savoir le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et le règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Route cantonale RC 2500

Chiffres clés => 2 km de long, 13'500 m² de chaussée, CHF 920'000.-, début 04.2018, fin 07.2018 (couche de roulement – carrefour et sortie direction Estavayer), - 5 à 7 dB.

Remerciements : aux 8 propriétaires (emprises pour l'éclairage public), aux bordiers, aux commerçants et automobilistes pour leur compréhension et leur patience durant les travaux.

Au niveau des eaux usées, un renouvellement de la gestion de commande du système vacuum dans la zone touristique à Cheyres est très important. Le système actuel est vraiment très obsolète. Est en cours, un mandat de projet pour approbation au conseil général du 17 décembre prochain le « renouvellement de la gestion de commande du système vacuum ».

La Route cantonale RC 2500

M. Cornioley a reçu de super feedback concernant le tapis absorbant, cela représente 5 à 7 dB en moins.

Quelques chiffres clés ; 2 km de long, 13'500 m² de chaussée, CHF 920'000.-, les travaux ont débutés en avril 2018 pour se terminer en juillet 2018 (couche de roulement – carrefour et sortie direction Estavayer).

Le panneau 60 km/h a été posé à l'entrée de Cheyres lorsqu'on arrive d'Yvonand, vendredi passé.

M. Cornioley tient à remercier sincèrement les 8 propriétaires (emprises pour l'éclairage public), les bordiers, les commerçants et les automobilistes pour leur compréhension et leur patience durant ces travaux.

Toujours sur cette route cantonale, une forte demande a été faite par les habitants du quartier de la Condémine pour améliorer la sécurité. Un comptage et une analyse des flux aux abords des passages pour piétons ont été effectués du 3 au 10 septembre 2018. Ceci avec le soutien de l'entreprise Cheyroise ACET (trafics et solutions).

En cours, mandat de projet pour approbation au conseil général du 18 décembre 2018 « signalisation des passages pour piétons »

Chemin des Grèves (étape 2)

Quelques chiffres clés ; 555 mètres, CHF 1'600'000.-, début des travaux en juin 2017, fin des travaux juin 2018, 1 trottoir et 1 parking. La prochaine étape en été 2019, la pose de la couche de roulement.

Sur la route de Vaularbel, quelques chiffres clés : 390 mètres, de 12.2017 à 06.2018

Deux interruptions (janvier et juin), CHF 850'000.-. Malheureusement toutes les factures ne sont pas rentrées, M. Cornioley n'a alors pas pu faire un état du budget.

Le fameux giratoire de la Condémine, quelques chiffres clés, un budget de CHF 765'000.-, début des travaux en août pour une fin programmée en décembre 2018.

En ce qui concerne la déviation du trafic par le chemin de la Condémine, M. Cornioley a reçu beaucoup de plaintes sur la vitesse des conducteurs. Les premières mesures faites par la Commune est la pose d'un radar et informé la gendarmerie qui effectue régulièrement des contrôles.

Il tient à soulever qu'en premier lieu le problème est que les enfants du quartier se sont appropriés la route comme place de jeux. Ce chemin est limité à 50 km/h. Une réflexion sera à avoir pour faire une zone 30 km/h.

En cours, le mandat de projet pour approbation au Conseil général du 17 décembre prochain avec l'aménagement sur le giratoire avec MARTY DESIGN.

Réfection des infrastructures communales agricoles (subventions)

M. Cornioley tient à saluer l'immense travail effectué par les groupes de travail.

Le Conseil communal dans sa séance du 3 septembre 2018 a décidé de sortir le chemin n° 61 « la Bergerie » du dossier.

Est en cours, le mandat de projet pour approbation au Conseil général du 17 décembre 2018 de la « réfection du chemin de la Bergerie » pour une réalisation en mars 2019.

Changement de paysage "En Crevel":

- 98 boîtes aux lettres
- dont 84 propriétaires en DDP (droits distincts et permanents)
- 42 résidents
- un nouveau centre sportif
- la votation du 28 septembre sur l'arrêté fédéral sur les voies cyclables

Pour finir sa présentation, M. Cornioley termine sur les études prévues en 2019 :

L'aménagement d'un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles (proposition du Conseil général du 15 mars 2018)

- La réfection du chemin en Crevel (multi modalité : vélo, piétons, voitures)
- Les zones 30km/h (rapport Team+ - Moulin – En Crevel – Condémine)
- L'aménagement de la rue du Four (1^{ère} partie) – Secteur Châbles
- La réfection du chemin du Verger – Secteur Châbles

M. Bernard Pochon

En premier lieu, M. Pochon salue et remercie ses collègues du Conseil communal pour leur accueil et pour la bonne humeur régnant lors et en dehors des séances.

Durant ces premières semaines, son activité s'est concentrée sur l'étude des dossiers en cours et à une tournée des popotes avec les différents intervenants de ses dicastères.

Concernant les ports :

- notre capitaine, M. Antoine Curty a été victime d'un accident et par bonheur, il s'en est bien tiré. Après 3 semaines d'arrêt, il a pu reprendre les commandes de la capitainerie jeudi dernier. M. Pochon lui souhaite un bon retour. Et un grand merci à M. Rico Frapoli qui a pu le remplacer au pied levé.
- Par mesure de sécurité, M. Pochon a dû stopper l'utilisation du portique (de la grue) durant une semaine afin de procéder à des réparations urgentes. Les grutages ont pu reprendre et pourront s'effectuer cet automne. Mais il faut prévoir une révision complète pour le début de l'année prochaine, avant la remise à l'eau des bateaux.
- Suite à la fusion, nous devons élaborer un nouveau règlement des ports. L'avancée du projet a été stoppée, constatation faite qu'il persistait des incohérences et que tous les intervenants, le capitaine, les navals et le club nautique, n'avaient pas été consultés. Du moment que ce règlement doit être refait, il semble judicieux que la remise à neuf soit la plus complète possible. Le ou les nouveaux règlements des ports ne pourront malheureusement pas être remis avant le 31 décembre 2018.

M. Pochon annonce la mise sur pied d'un groupe de travail concernant la rénovation de la place de jeux de Châbles et probablement les autres aires de repos des deux villages. Ce groupe de travail sera représenté par un représentant de la voirie, une représentante de la crèche, un représentant du Conseil général et un représentant du Conseil communal M. Pochon. Le Conseil communal nommera officiellement ces représentants demain.

Et pour les finances, une réunion avec la commission financière a été agendée le 17 octobre prochain afin de discuter de l'état intermédiaire des comptes en septembre.

9. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau :

Le Président informe que le 2 juillet dernier, le bureau du Conseil général au complet a rencontré les 6 Conseillers communaux en place à ce moment-là. Le but de cette rencontre était de faire le point sur la situation et de connaître les changements que le Conseil communal souhaitait apporter dans l'organisation de la commune suite aux différents départs annoncés.

De part et d'autre, tous les participants ont pu s'exprimer dans de franches discussions et les lignes directrices de la nouvelle organisation nous ont été présentées.

D'autres points ont également été abordés lors de cette réunion. Il a été entre autre question de la présence et de l'implication des Conseillers communaux lors des manifestations villageoises, de l'image du Conseil communal sur le site internet de la commune.

Autant le bureau du Conseil général que les Conseillers communaux ont appréciés ce genre de rencontre et d'un commun accord nous pensons, à l'avenir, réitérer ces séances 1 à 2 fois par année ou plus en cas de besoin.

Au nom du bureau, le Président remercie les Conseillers communaux pour le travail supplémentaire qu'ils ont fourni durant cette période de manque d'effectifs. Le bureau les a également remerciés et félicités pour la prise en compte de nos remarques et de l'image que donne aujourd'hui le Conseil communal à l'extérieur.

Autre information

Les questions et propositions sont disponible et consultable directement sur le serveur de la commune.

Le Président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

Durant le mois de septembre la commission financière a reçu par l'intermédiaire de l'administration communale le bilan ainsi que le contrôle de l'endettement de notre commune pour 2017. Tous les membres de la commission ont pris connaissance des documents et au final aucune remarque particulière n'a été émise par le service des communes.

Mme Magali Chanez – commission des naturalisations

Pas de communication.

Mme Krisztina Prébandier – commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Pas de communication.

M. Pierre-Yves Dietlin – commission de la ferme Märki

Pas de communication.

M. Pierre-Yves Dietlin – commission du PAL

Pas de communication.

10. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente.

Question 21 Mme Céline Michel concernant l'eau potable dans les fontaines.

Réponse de Mme Rosset Blanc : les fontaines qui ne sont pas contrôlées ont toute une étiquette « eau non potable » quant aux autres qui sont potables, elles auront tout prochainement une étiquette avec l'indication « eau potable ».

La question est donc répondue.

Questions 22 et 23 de M. Stéphane Rey et Mme Janine Grandgirard concernant la pose de tubes en vue de la mise en place de feux aux passages piétons.

Réponse de M. Cornioley : comme informé lors de sa présentation, deux tubes ont été mis en attente. Un mandat de projet est en préparation pour validation par le Conseil général. Affaire en cours.

Question 24 de M. Pierre Morax : réfection du chemin de la Bergerie pendant les travaux actuels au chemin des Grèves.

Réponse de M. Cornioley : au moment de la question, il n'y avait pas la même synergie avec les outils de travail à disposition. Les travaux n'ont donc pas pu se faire à ce moment-là.

Question répondue.

Le Président donne maintenant la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer.

M. Sébastien Poretti

M. Sébastien Poretti remercie M. Dietlin pour la présentation des "sapeurs-pompiers". A chaud, sa réaction est positive; l'achat du matériel par le canton au frais de la commune, on rejoint le système vaudois.

Concernant la frontière cantonale, M. Poretti saisi l'occasion pour parler du centre de renfort d'Yvonand, qui est tout près. Comment avoir des synergies avec eux ? Cela diminuerait considérablement le temps d'intervention.

Selon la présentation de M. Dietlin, la milice continue est c'est une bonne chose. Néanmoins, M. Poretti aimerait que le canton ne fixe pas des normes, des exigences pour la formation des sapeurs-pompiers, ceci afin que cela reste "simple" avec du matériel facile à utiliser.

M. Poretti revient sur la synergie et d'après lui, le personnel communal doit être incorporé au corps des sapeurs-pompiers.

Voici les questions de M. Poretti :

- Une séance avait été demandée avec le Conseil communal, l'ECAB et les sapeurs-pompiers, y a-t-il quelque chose de prévu ?

Réponse de M. Dietlin : lors de la journée "portes ouvertes du 4 mai 2019, une séance spéciale sera organisée le matin avec des représentants de l'ECAB.

- Lors du débordement du ruisseau qui passe sur la ligne des CFF, le corps des sapeurs-pompiers a été engagé, d'après ses impressions, les employés communaux n'ont pas vraiment participé, ils n'étaient pas présents dans le ruisseau pour aider les sapeurs-pompiers. M. Poretti aimerait des explications/informations à ce sujet.

Réponse de M. Dietlin qui est pris de cours ; sur ce qu'il a vu, la voie a été dégagée par la lance incendie, ce n'est pas du ressort des employés communaux. Néanmoins M. Dietlin va tirer les choses au clair et informera le Conseil général à la prochaine assemblée.

- Concernant les feux de moyenne importance, M. Poretti entend à chaque fois des remarques agaçantes. Lors d'un petit feu, beaucoup de moyens sont engagés et cela coûte très cher. Il comprend la nécessité d'intervenir rapidement, mais n'existe-t-il pas des solutions pour limiter les moyens engagés ?

M. Dietlin répond que très souvent cela vient d'une mauvaise déclaration d'alarme, la personne qui alarme pense que c'est un grand feu et étant donné que la commune n'a pas de tonne-pompe, c'est le centre de renfort qui intervient immédiatement.

M. Philippe Pillonel

1^{er} mai 2017, 28 mai 2018 et maintenant ce soirTrois interventions sur un même sujet pour un résultat équivalent à zéro.

Vous avez certainement pensé et compris que M. Pillonel parle du Point de Vue de Cheyres. Le Point de Vue de Cheyres, site magnifique, que tout le monde apprécie, qui est certainement un des sites les plus beaux de la région. M. Pillonel avait demandé qu'une réflexion soit faite par rapport à ce site à l'orée de la saison touristique, par exemple l'installation d'un grill.

Le 28 mai dernier, M. Sébastien Schmid, ancien Conseiller communal, avait répondu qu'un brasero avait été commandé, M. Pillonel avait douté à ce moment-là de la solidité et de la viabilité d'un tel dispositif.

Le 14 août M. Pillonel a pris une photo de ce grill. Voilà ce qu'on offre à nos visiteurs en pleine saison touristique.

Il est ravi de savoir que la réfection du chemin de la Bergerie va donner une belle image de la commune, cela contribue aussi à l'image du village.

Sa question : "quelle disposition pensez-vous prendre pour enfin ENFIN bénéficier d'une structure adéquate, solide et qui réponde aux besoins des touristes et aux habitants du village ?"

Réponse de M. Bernard Pochon qui est entièrement d'accord avec M. Pillonel. M. Pochon a également constaté l'état des lieux. Le Conseil communal a fait des recherches pour l'installation de grills non seulement pour le Point de vue de Cheyres, mais également pour la plage et le point de vue de Châbles. Du matériel solide, des grills indestructibles. M. Pochon attend maintenant des données précises sur ces objets. Si le tarif des installations entre dans un budget de fonctionnement ils seront installés et si cela dépasse, ils seront soumis au Conseil général pour approbation. M. Pochon précise que le Conseil communal y travaille sérieusement.

M. Raphaël Balestra

Il salue l'engagement et les très bonnes présentations des Conseillers communaux.

M. Balestra constate qu'il y a énormément de projet en cours à 90 % à Cheyres, mais il y en a également à Châbles. Notamment le projet de réflexion pour refaire la place de jeux.

A ce sujet, M. Balestra propose d'avoir également une réflexion concernant l'accès à la grande salle par la place de parking (il n'y a qu'un escalier), pas de rampe pour les personnes à mobilités

réduites et les poussettes, ainsi que la route d'accès. Et réfléchir à l'aménagement à faire derrière cette grande salle.

M. Pochon répond que ce sont des très bonnes idées, elles seront intégrées au groupe de travail.

M. Bernard Pillonel

M. Pillonel a lu dans le journal que la société Vélo Pass avait déposé le bilan. Pour mémoire un crédit relativement important de CHF 80'000.- ou CHF 100'000.- avait été voté. Que va-t-on faire de ces vélos ?

Réponse de Mme Dominique Rosset Blanc : le Conseil communal a reçu plusieurs courriers de cette société : un demandait si la commune voulait reprendre cette activité et l'autre si la commune voulait racheter les vélos, mais aucune suite n'a été donnée. Mme Rosset Blanc donnera plus d'information au prochain Conseil général.

M. Pillonel demande s'il y avait la possibilité à la population de pouvoir louer ce magnifique bâtiment (buvette du foot) dans ce bel écrin de verdure ?

Réponse de Mme Rosset Blanc ; nous attendons que la saison d'hiver se passe pour le skater, mais le Conseil communal a un projet en cours concernant un règlement d'utilisation pour les sociétés utilisatrices de ce bâtiment, afin qu'elles sachent quel sont leur rôle, leur place et leur espace. Et comment s'organiser pour que d'autres personnes puissent également louer ce bâtiment, sous quelle responsabilité. Ce règlement d'utilisation sera vraiment un gros chantier.

M. Bernard Pillonel demande de ne pas trop attendre et qu'il serait bien de l'avoir fait d'ici le printemps prochain.

M. Sébastien Bise

M. Bise remercie tous les Conseillers communaux pour les informations fournies ce soir, elles étaient très complètes. M. Bise apporte quelques précisions concernant présentation de M. Cornioley à propos du complexe sportif : se sont plus de 300 joueurs, chaque semaine qui fréquentent ce lieu.

La question relative à la sécurité des riverains utilisant le chemin des Condémines a été répondu, des éléments ont été mis en place : prévention policière, radar installé afin de sensibiliser la vitesse.

M. Cornioley confirme que des mesures ont été prises.

M. Bise soumettra une proposition écrite lors du prochain Conseil général pour que le Conseil communal étudie de réduire la vitesse sur le chemin de la Rue de la Gare (zone 20 km/h) afin de garantir la sécurité des élèves et M. Bise précise que cet endroit est un lieu stratégique.

Mme Corinne Berthoud

Soumet une proposition :

Gratuité de location de la salle de l'Etourneau à Cheyres pour toutes les sociétés lors de comité, assemblée entre autre.

M. Dietlin rebondit et explique que la problématique est de manière plus globale. Le Conseil communal souhaite apporter son soutien aux sociétés sportives et locales, notamment en passant par la gratuité de location de salles. Pour ce faire, le Conseil communal doit réfléchir à un règlement qui sera soumis au Conseil général.

M. Pierre Morax

M. Morax rebondit sur les futurs travaux au chemin de la Bergerie. M. Cornioley a parlé d'un début de travaux en mars 2019, mais en cette période, la nature se réveille et les cyclistes aussi. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors qu'un budget a déjà été voté ?

M. Cornioley rétorque qu'un investissement à hauteur de CHF 76'000.- a été voté oui, mais ce montant a été voté sans vraiment savoir ce que l'on veut. Ensuite, en fin de compte le Canton donne son accord pour des subventions, mais impose des choses. Ce qui ne convient aux demandes et aux partenaires. M. Cornioley insiste sur cela car ce dossier traîne depuis 2015 et il souhaite vraiment qu'il se règle. C'est pourquoi, M. Cornioley viendra avec un projet qui expliquera pourquoi le montant passera de CHF 76'000.- à

M. Morax émet une remarque concernant le mur en pierre sèche détruit lors des travaux de la réfection de la route (entrée du village depuis Yvonand). Alors que lors du remaniement, l'Etat avait obligé la commune à le conserver.

M. Cornioley indique qu'après renseignements pris auprès du Canton, des graviers tombaient sur la route, c'était donc une question de sécurité de l'enlever.

M. Sven Heberling

M. Heberling s'est promené sur le fabuleux site internet de la commune et a constaté que dans le cadre de la mobilité douce, la grille horaire du lundi au vendredi est absolument magnifique. Est-ce que la commune prévoit de faire en sorte qu'il y ait également des transports pendant le week-end

M. Cornioley n'a pas de réponse mais en prend note.

M. Heberling transforme alors sa question en proposition :

Il souhaite que le Conseil communal négocie avec les TPF pour pouvoir profiter des services durant le week-end.

M. Dietlin précise que la ligne a été ouverte avec 10 passages par jour car la commune s'est engagée à mettre les enfants scolarisés dans le bus. C'est une question de fréquentation. M. Dietlin informe M. Heberling que la mise sur pied d'autres tranches horaires, seront entièrement à charges de la commune.

M. Heberling maintient sa proposition et ajoute que ce serait un petit geste pour la planète.

Mme Magali Chanez

Mme Chanez demande où en était la proposition acceptée en septembre 2017 pour l'espace troc à la déchetterie à propos d'objet plus volumineux ?

Mme Arnold répond qu'un espace est aménagé pour les petits objets uniquement, il n'y aura pas d'espace pour d'objet plus grands, par exemple de gros meubles.

M. Philippe Rapo

M. Rapo a deux questions :

- En ce qui concerne la ferme Märki. M. Rapo aimerait rendre attentif les personnes dans la salle que les chiffres donnés par le syndic sont à son avis subjectif et ne correspondent pas à la réalité au vu du peu de temps qu'il a eu ses chiffres sous les yeux. M. Rapo aimerait savoir qui a préparé ses tableaux comparatifs, savoir si les autres Conseillers communaux

les ont vus et approuvés, si le responsable des finances les a approuvé, et également si la commission de la ferme Märki les approuve. Parce que selon son avis ce qu'il a vu ; y a plein de chiffres et on les fait parler comme on veut.

M. Rapo souhaite que ces tableaux comparatifs viennent au plus vite à la commission financière dont il fait partie pour que la commission puisse les analyser et donner son point de vue et également que ces chiffres soient analysés par un organe compétent. A son avis les chiffres transmis par M. le Syndic ne devraient pas être donnés au public sans qu'ils aient été contrôlés et avalisés, ceci pour ne pas fausser la votation sur la ferme Märki.

Réponse de M. Dietlin ; ces tableaux seront transmis à la commission financière.

- Une question destinée à Mme Prébandier à propos de la parcelle près de chez lui, article 2845. Lors de sa présentation, Mme Prébandier a parlé de 500 m², mais la parcelle totale représente 2'000 m², est-ce que le reste de 1'500 m² sont à M. Roger Bise ?

Réponse de Mme Prébandier : sur les 2'000 m², 500 m² ont été donnés à M. Roger Bise, le solde de 1500 m² appartient à la commune qui fractionnera la parcelle pour vendre le terrain ou le répartir.

Le Président intervient et fait remarquer à M. Rapo qu'étant donné qu'il a un intérêt sur cette parcelle, il aurait dû se récuser.

M. Rapo se récuse.

Et deux remarques :

M. Rapo explique que ses démissions à la commission de l'aménagement du territoire et des naturalisations ont été une demande et ce n'est pas par manque de motivation.

M. Rapo rapporte que selon le journal "Le Matin" d'hier, une grosse étude a été faite concernant les giratoires en Suisse. Et il en ressort que le coût d'un giratoire se situe entre CHF 500'000.- et CHF 700'000.-. M. Rapo avait voté contre le projet d'un giratoire à CHF 1 million, voire même celui de CHF 800'000.-.

M. Rapo imagine que le mur de pierre qui vient d'être construit, qui est vraiment magnifique, a été vraisemblablement payé par notre caisse communale.

Mais, le plus incroyable c'est qu'à l'époque, la commune avait donné son accord au propriétaire pour monter son terrain. Donc il faut bien imaginer qu'à la base le terrain était à la hauteur de la route. En conclusion, on a permis au propriétaire de monter son terrain et M. Rapo pense qu'on a encore payé le mur pour son propriétaire.

M. Cornioley répond par la positive. D'où le désir d'établir des règles pour éviter ce genre de situation.

M. Sébastien Bise

M. Bise rebondit sur le groupe de travail de la ferme Märki dont il fait partie, afin de clarifier la situation, car M. Bise sait que c'est un sujet un peu délicat.

M. Bise s'est engagé dans la commission de la ferme Märki depuis le 11 septembre dernier et seulement depuis le 27 septembre dans le groupe de travail pour élaborer le texte pour le groupe référendaire.

Son engagement est à titre informatif, consultatif, mais surtout solidaire, ceci pour suivre l'avancement du dossier et de la procédure. M. Bise précise qu'en aucun cas il représente le bureau du Conseil général et en aucun cas le Conseil général.

M. Bise estime que nous avons la chance de vivre dans un pays libéral, libre tout à chacun de s'exprimer et de défendre ses intérêts mais surtout en respectant celui de l'autre. Il souhaite que les discussions qui seront menées autour de ce débat soient constructives à l'objet. Il ne peut qu'inviter les électeurs à se prononcer le 25 novembre prochain.

M. Yves Chanez

M. Chanez revient sur les séances d'information prévues pour un débat concernant la votation sur le mode de financement de la ferme Märki.

Pourquoi choisir deux dates, une à Cheyres et une à Châbles ? M. Chanez trouve plus judicieux qu'il y ait qu'une seule date et qu'il y ait un vrai débat où chacun peut poser ses questions. Il trouve vraiment ridicule de le faire à deux endroits.

M. Dietlin rétorque que c'était une demande du comité référendaire. M. Dietlin précise qu'un rendez-vous avait été fixé pour demain soir afin de discuter de ce genre de chose, mais malheureusement, le comité référendaire n'a donné aucune réponse. La porte était ouverte pour un dialogue, malheureusement, on n'en a pas eu. Le temps presse. M. Dietlin soulève que la remarque de M. Chanez est tout à fait logique.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h57.

Pour le bureau du Conseil général

Le Président

Florian Monney

La secrétaire

Laetitia Wenger

Cheyres, le 22 octobre 2018

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 17 décembre 2018, à 20h, à Cheyres.